

Communiqué de presse

Paris, le 18 octobre 2016

Initiative France et la Fondation Avril s'engagent pour soutenir un nouvel entrepreneuriat dans les filières agricole, agro-alimentaire et distribution alimentaire

Initiative France, 1er réseau associatif français de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise, et la Fondation Avril, signent une convention de partenariat. Cet accord, s'articule autour d'un objectif prioritaire : redynamiser le monde rural par l'entrepreneuriat dans les filières alimentaires grâce au prêt d'honneur « Initiative Remarquable ». Unique en France, ce programme d'accompagnement et de financement est dédié aux entrepreneurs qui placent la responsabilité sociétale, la création d'emplois et la solidarité au centre du modèle économique de leur entreprise.

« La redynamisation des zones rurales, depuis trop longtemps assimilés à des espaces en déclin, passe par la création et le développement d'entreprises responsables qui génèrent emplois, attractivité économique et cohésion sociale. Initiative France entend y renforcer son activité et le partenariat avec la Fondation Avril y contribue » déclare **Bernadette Sozet, Déléguée Générale d'Initiative France**.

« Contribuer à la préservation d'un environnement de qualité dans les territoires ainsi qu'à la revitalisation des campagnes et des petites villes par le développement des filières agricoles, agroalimentaires et de distribution alimentaire est un enjeu que nous partageons avec Initiative France. Les valeurs portées par le réseau en général et son programme « Entreprise Remarquable » en particulier correspondent pleinement à celles de notre fondation. C'est pourquoi nous sommes ravis de nous associer à Initiative France pour stimuler la création d'entreprises agricoles et agroalimentaires remarquables par leur impact sur les territoires » ajoute **Philippe Tillous-Borde, Président de la Fondation Avril**.

Soutenir la création d'entreprises durables dans les filières alimentaires

Pour appuyer la création d'entreprises durables des filières agricoles, agroalimentaires et la distribution alimentaire, la Fondation Avril a souhaité devenir membre d'Initiative France et accompagner le réseau pour soutenir et renforcer son action sur les projets liés à ces filières dans les territoires ruraux via le programme « Initiative Remarquable ».

Unique en France, « Initiative Remarquable » vise à soutenir, par des prêts d'honneur et un accompagnement spécifique, les entrepreneurs créant, reprenant ou développant une entreprise alliant réussite économique et engagement responsable fort (dynamique territoriale, engagement environnemental, volontarisme social et sociétal, innovation).

Dans le cadre de ce partenariat, la fondation Avril apportera son expertise technique dans les projets au moment de l'instruction des dossiers remarquables, en siégeant et contribuant au comité de sélection Initiative Remarquable au niveau national.

Ce partenariat prévoit enfin que la fondation Avril mette à disposition d'Initiative France son réseau de bénévoles pour accompagner les nouveaux entrepreneurs des domaines agricole, agroalimentaire, ou de la distribution alimentaire bénéficiant d'un prêt Initiative Remarquable et ayant besoin d'appui ou d'accompagnement spécialisé au niveau local.

A court terme, l'objectif est d'accompagner près de 45 projets de création d'entreprises remarquables dans ces domaines.



Focus sur INITIATIVE REMARQUABLE

Qu'est-ce que le prêt d'honneur Initiative Remarquable ?

Créé en 2013, le prêt d'honneur Initiative Remarquable est un prêt sans intérêts ni garanties, qui est **octroyé en complément du prêt d'honneur d'aide à la création, reprise, croissance accordé à l'entrepreneur par une plateforme du réseau Initiative. De 5000€ à 25 000€, il est systématiquement associé à un plan d'accompagnement et de parrainage** de l'entrepreneur remarquable. Son remboursement s'effectue sur une durée de 3 à 5 ans.

A qui s'adresse-t-il ?

Initiative Remarquable est dédié aux entrepreneurs qui inscrivent la **dynamique territoriale, l'engagement environnemental et sociétal, l'innovation et la création d'emplois** dans leurs projets d'entreprise. Quel que soit leur secteur d'activité, ces entrepreneurs créent **de nouvelles richesses, de nouvelles compétences, de nouveaux services**, ou contribuent au rayonnement de leur territoire.

Pourquoi Initiative Remarquable ?

Initiative Remarquable a été créée pour apporter **un appui financier supplémentaire et un accompagnement personnalisé aux entrepreneurs qui inventent l'économie de demain**. L'objectif est ainsi de maximiser les chances de succès de ces entrepreneurs qui portent de nouveaux modèles et favorisent la création d'emplois dans les territoires

Comment est-il financé ?

Initiative Remarquable est **un nouveau mode de financement permettant aux entreprises de diriger leur épargne salariale vers les projets remarquables** et contribuer ainsi à la création d'emplois en France. Aujourd'hui le fonds Initiative Remarquable est alimenté par la part solidaire de l'épargne salariale collectée par quatre gestionnaires : Amundi, BNP Paribas Asset Management, CMCIC Asset Management et Mirova.

Initiative Remarquable en chiffres

Depuis son lancement, le prêt Initiative remarquable a été accordé à près de **200 nouveaux entrepreneurs pour un montant de 3,3 M€ en plus des 3,3 M€ du prêt d'honneur classique** permettant de générer auprès des banque un financement additionnel de 25,3M€. Au total ce sont ainsi **près de 32 M€ qui ont été injectés dans une nouvelle génération d'entrepreneurs** annonciatrice d'une économie circulaire, plus humaine, responsable et créatrice d'emplois.

A propos d'Initiative France

L'ambition d'Initiative France depuis 30 ans est de maintenir et de créer des emplois sur tous les territoires en facilitant l'accès à la création d'entreprise. Le défi en 2016 est toujours de permettre à chaque personne qui a envie d'entreprendre, de construire un projet solide et d'obtenir les moyens nécessaires pour le réaliser et le développer, que ce soit pour créer son emploi, pour lancer ou reprendre une entreprise qui grandira.

Les 225 plateformes du réseau Initiative France financent chaque année avec un prêt d'honneur 19000 entrepreneurs, dont 60 % sont sans emploi, pour créer et reprendre plus de 16000 entreprises qui créent plus de 40 000 emplois soit 2,5 emplois dès la première année. 55 000 entrepreneurs sont en cours de suivi et 9 000 sont actuellement parrainés.

En 2015, 176 millions d'euros de prêts d'honneur ont fait levier sur plus d'1 milliard d'euros de prêts bancaires. Ces associations locales très intégrées dans leur territoire, s'appuient sur 950 collaborateurs et 16 180 bénévoles dont 4 640 parrains venus de l'entreprise pour accompagner les nouveaux entrepreneurs. L'association de l'accompagnement, du prêt d'honneur et de la bancarisation permet à ces entreprises d'enregistrer un taux de pérennité de 88% à trois ans, contre un taux national de 70%.(source INSEE).

contacts Presse Initiative France :

Samuel Beaupain - Tél : +33 (0)1 80 81 50 05 – Mail : samuel@edifice-communication.com

Laëtitia Guittard - Tél : +33 (0)1 80 81 50 06 - Mail : laetitia@edifice-communication.com

Amine Moussaoui - Tél : +33 (0)6 99 81 59 04 - Mail : amine.moussaoui@initiative-france.fr

A propos de la Fondation Avril

Reconnue d'utilité publique par décret du Premier Ministre du 11 décembre 2014, la Fondation Avril a pour but de contribuer à la défense de l'environnement naturel, au travers de trois missions principales :

- contribuer à la préservation d'un environnement de qualité dans les territoires et au développement solidaire du monde rural, ainsi qu'à la revitalisation des campagnes et des petites villes ;
- œuvrer dans les régions du monde en développement, notamment en Afrique, à protéger la biodiversité et à anticiper l'impact des changements climatiques sur les productions agricoles ;
- promouvoir des alimentations saines et durables issues de productions de qualité, respectueuses de l'environnement et accessibles à l'ensemble des populations.

La Fondation Avril est présidée par Philippe TILLOUS-BORDE. Ses ressources proviennent notamment du groupe Avril, société en commandite par actions, dont elle détient 35 % en actions de préférence.

Philippe TILLOUS-BORDE : « Les missions d'intérêt général de la Fondation Avril, reconnue d'utilité publique, s'appuient sur l'expérience de ses fondateurs dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, du développement de filières agroalimentaires, de l'innovation et de la coopération internationale. Elles se concrétisent par des soutiens financiers et humains à des initiatives locales et, en tant que fondation opératrice, par la mise en place de projets innovants et d'études ciblées pouvant associer différents partenaires en France et dans le monde. »

Contact presse Fondation Avril

Prune Passama - Tel. +33 (0)1 80 97 20 27